

Géomètre-expert.

Un métier qui gagne à être connu

Frédérique Le Gall

Seul professionnel habilité à délimiter ou diviser des propriétés foncières, le géomètre-expert est un spécialiste assermenté de la mesure et des plans. En pleine mutation grâce aux nouvelles technologies, cette profession libérale, méconnue, peine à recruter. Explications de Denis Attencia, président du conseil de l'ordre régional des géomètres-experts.

Photo Frédérique Le Gall



> Même si leur rôle est important, on ne parle pas beaucoup des géomètres-experts. Pourquoi une telle discrétion ?

Parce que nous sommes peu nombreux : 1 800 géomètres-experts en France. Et nous employons entre 10 000 et 11 000 collaborateurs. Ensemble, nous cumulons un chiffre d'affaires de 900 millions d'euros. En Bretagne, 94 professionnels sont inscrits au Conseil de l'ordre et répartis dans 54 structures.

Il y a le géomètre-expert qui travaille seul, et dans ce cas, il fait essentiellement des travaux fonciers, voire de l'expertise auprès des tribunaux, et il y a celui qui exerce dans un cabinet plus important, comportant plusieurs associés.

En Bretagne, et c'est une spécificité, on compte beaucoup de grandes structures, certaines pouvant totaliser jusqu'à 200 collaborateurs.

> Pourquoi tant de regroupements en Bretagne ?

Parce qu'il y a dans cette région une culture du savoir travailler ensemble. Et le fait de se regrouper permet de répondre à des marchés publics de plus en plus conséquents avec des délais d'exécution relativement courts.

Outre le marché des particuliers qui représente en France 30 % de la clientèle, il y a beaucoup de chantiers publics importants en Bretagne. Je pense, par exemple, à la LGV (ligne à grande vitesse). De même, le réseau routier breton est développé, ce qui engendre beaucoup de travaux : des travaux fonciers ainsi que du contrôle géométrique d'ouvrage. Il est donc important d'être capable de mobiliser en un lieu des équipes avec du matériel.

Autre exemple de gros chantier : notre profession est en train de réaliser des plans en 3D des voies publiques des agglomérations de Rennes et de Brest. Pour cela, nous utilisons des scanners

embarqués sur des véhicules.

> Pourquoi les géomètres-experts sont-ils si peu nombreux ? Y a-t-il un numerus clausus ?

Non. Nous sommes la seule profession réglementée à pouvoir s'installer librement et nos tarifs sont libres. Si nous sommes peu nombreux, c'est parce que notre profession est méconnue. Beaucoup de personnes, formées pour travailler dans nos structures, s'orientent davantage vers les travaux publics. C'est pourquoi nous avons lancé une campagne de sensibilisation auprès des trois écoles d'ingénieurs qui préparent à nos métiers pour rendre notre profession plus attractive. C'est un métier agréable fait de nombreuses rencontres avec beaucoup de « techno ». On s'aperçoit que beaucoup de jeunes collègues ont connu le métier grâce à leur stage de découverte du monde professionnel en classe de

troisième. Nous encourageons donc tous nos confrères à accueillir un maximum de collégiens dans leurs entreprises et à les emmener sur le terrain.

> Qu'ont apporté les nouvelles technologies à la profession ?

L'avènement des scanners statiques et dynamiques est une énorme avancée : la donnée a gagné en précision et en exhaustivité. De même, l'arrivée des drones, sur lesquels on installe des appareils photos, apporte une souplesse d'utilisation. Il n'est plus nécessaire de faire décoller des avions.

> Quels sont vos besoins en matière de recrutement ?

Depuis deux ans l'activité est bien répartie. Aujourd'hui, si vous proposez un technicien à un cabinet breton, quelle que soit sa taille, il le recrute immédiatement. Actuellement, plus d'une centaine de collaborateurs pourraient être embauchés sous contrat.

POUR VOUS ÊTRE UTILE

Missions. Au-delà de la fixation des limites de propriété, le cœur de métier qui relève de sa mission de service public, le géomètre-expert intervient dans différents domaines : urbanisme, aménagement rural, topographie, copropriété, immobilier, ingénierie, maîtrise d'œuvre... Il doit prêter serment et est obligatoirement inscrit à l'Ordre des géomètres-experts.

Formation. La voie d'accès classique pour devenir géomètre-expert consiste à préparer un diplôme d'ingénieur dans l'une des trois écoles, ESGT (Le Mans), INSA (Strasbourg) ou ESTP (Cachan) puis à accomplir un stage de deux ans en cabinet de géomètre-expert et suivre des formations en parallèle du stage. Une autre voie est celle du diplôme de géomètre-expert foncier, délivré par

le gouvernement (DPLG). Cette voie est ouverte aux diplômés de master universitaire dans certaines disciplines et aux ingénieurs non formés dans l'une des écoles citées et à ceux justifiant de plusieurs années de pratique en cabinet de géomètre-expert. Les candidats doivent alors accomplir un stage de deux ans en cabinet de géomètre-expert et suivre en parallèle des formations plus

poussées que celles prescrites aux ingénieurs issus des trois écoles puis soutenir un mémoire devant un jury.

Salaires. Selon les données recueillies auprès du Conseil régional de l'Ordre des géomètres-experts, un ingénieur débute entre 2 500 et 3 000 euros brut. Un géomètre-expert en exercice perçoit annuellement selon le cabinet qu'il pilote entre 50 000 et 100 000 €.